



SOVEEA

Le recyclage des emballages, une ambition au coeur de notre industrie

Rapport d'activité | 2023

Notre gouvernance

Présidente
Florence NYS

Directeur général
François DELTOUR

Administrateur
Nicolas BROUTIN
YARA

Administrateur
Jacques FOURMANOIR
TIMAC AGRO

Administratrice
Laurence PATOUREL
ANPEA

Les chiffres clés et objectifs



Taux de collecte : **95%**
Ratio recyclé/collecté : **94%**
Taux de recyclage : **99%**



8 531 T
d'emballage collectés
(BB et bidons plastiques)
0,5 % par rapport N-1
(8 489 T)

Sur 5600 BB
échantillonnés

- **86%** proviennent des engrais
- **93%** proviennent d'éco-contributeurs
- **38%** ont des perturbateurs (rilsan ou agrafe métallique)



169
écos-contributeurs
3 dont
(5 nouveaux et
2 fusions ou arrêts)

Echantillonnage BB en juillet 23
(provenance de toute la France)

L'exemplarité comme fil rouge

Depuis sa création Soveea s'engage et accompagne les industriels/metteurs en marché et distributeurs de fertilisants dans la collecte et le recyclage des emballages plastiques à usage agricole. Grâce à l'engagement de toutes les parties prenantes, **le taux de collecte atteint quasiment les 100%, objectif fixé par les pouvoirs publics au 1er janvier 2025.**

En matière de collecte et de recyclage, l'agriculture française est non seulement performante mais aussi exemplaire au regard des autres secteurs d'activité. Elle doit cette performance à la force d'un collectif engagé et concerné. Notre filière est fière des efforts réalisés au nom de la sobriété et de la transition vers une économie circulaire. La mise en place de l'éco-participation et de l'éco-modulation est déjà une réalité pour la quasi-totalité des acteurs de la filière. En anticipant les obligations réglementaires, Soveea est fière d'accompagner ses adhérents dans les démarches vertueuses.

Soveea soutient aussi les initiatives innovantes qui répondent aux défis qui nous attendent. Ainsi Novus, la première unité française de recyclage de big-bags, voit le jour en Normandie au printemps 2024. En relocalisant cette activité en France, **Novus renforce la souveraineté industrielle de la France et sa capacité à contrôler et produire ses propres ressources.**

La mise en place de la solution « **Mes données ferti** » vient aussi concrétiser cette volonté d'engager l'ensemble des acteurs dans l'harmonisation des données pour une plus grande transparence et une meilleure traçabilité des matières fertilisantes.

Il faut se réjouir mais ne pas s'arrêter, la transition vers plus de circularité et de durabilité est un long chemin ; d'autres défis attendent nos industries. La feuille de route devra rimer avec innovation pour imaginer réduire et/ou éco-concevoir la production d'emballages, car le meilleur déchet reste évidemment celui que l'on ne produit pas.

Avec toutes mes salutations,

Florence NYS,
Présidente de SOVEEA et
Déléguée générale de l'UNIFA

Le recyclage aussi se relocalise

4 ans après le lancement de l'appel à projet national, la première unité française de recyclage de big-bags voit le jour au printemps 2024

Parce que le recyclage des emballages plastiques n'est plus une option, Soveea accompagne ses adhérents dans cette démarche volontaire et ambitieuse de recyclage et de valorisation des emballages utilisés en agriculture pour la fertilisation. C'est ainsi qu'en 2022, Soveea est entrée au capital de la société Novus pour la construction en France d'une première unité de recyclage de big-bags.

Jusqu'alors, des entreprises polonaise, italienne ou espagnole proposaient pour le marché européen ce type de services. Alors que le transport de déchets sur le marché intracommunautaire devient difficile, la relocalisation de cette activité est devenue non seulement une opportunité mais aussi une priorité pour les pouvoirs publics. D'autant que le secteur agricole en France fait partie des très bons élèves en matière de collecte et recyclage de ses déchets. Porté par A.D.I.VALOR, le secteur recycle près de 80% de ses déchets. Partenaire du projet, A.D.I.VALOR est un atout essentiel en sécurisant l'approvisionnement de l'usine Novus en big-bags.

Relocaliser et innover

L'objectif est simple. Remettre en circulation les matières plastiques issues de ces big-bags bi-matériaux (composés de polypropylène et polyéthylène) sous forme de granulés distincts, et aux caractéristiques les plus proches possible de celles des matières vierges. La tâche n'est pas aisée, car il faut séparer ces deux polymères aux caractéristiques très différentes. Novus a relevé le défi par un process innovant et breveté. Les big-bags sont réceptionnés en balles, déliées puis débarrassés des éventuelles matières étrangères (ficelles, bidons, reste de bâches et autres objets). Ils sont ensuite broyés, les polymères sont séparés, nettoyés et enfin transformés en billes (extrudés).

Minimiser l'empreinte environnementale

Initialement prévu à l'automne 2023, l'unité sera opérationnelle au printemps 2024. Le contexte géopolitique, la crise énergétique et la récession économique auront retardé de quelques mois la mise en route du projet. Mais ce temps supplémentaire aura permis d'optimiser et d'affiner les process.

Notamment celui du lavage qui comprendra une unité de traitement de l'eau afin de minimiser au maximum les prélèvements sur la ressource.

Recycler c'est bien, préserver les ressources c'est encore mieux. Située à Bernouville, dans le département de l'Eure, l'usine s'est installée sur une ancienne friche industrielle. Novus contribue ainsi à l'aménagement durable et la revitalisation économique des territoires sans artificialisation supplémentaire des sols.

Ainsi 10 000 tonnes de big-bags devraient être recyclés et quelques 8 500 tonnes de granulés plastiques devraient être produites et remises en circulation.

Novus a convaincu les partenaires publics et reçoit le soutien financier de l'Ademe, Bpi France, l'Agence de l'eau, la région Normandie, le département de l'Eure et la communauté de communes du Vexin Normand.



Installée en Normandie, dans le département de l'Eure, Novus, sera la première unité française de recyclage de big-bags bi-matériaux. Elle devrait pouvoir remettre en circulation 8500 tonnes de granulés de recyclés de polypropylène (rPP) et de polyéthylène (rPE) auprès des industriels incorporant ces matières dans leurs fabrications.

Eco-modulation : inciter et changer en douceur ses habitudes

Le contexte : La loi Agec

Dans le cadre de la loi Agec (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire), le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires souhaite accélérer la lutte contre le gaspillage et **transformer l'économie linéaire en une économie circulaire**. Depuis le 1er juillet 2023, la feuille de route du ministère impose la mise en place d'un système d'éco-modulation (principe du bonus/malus) pour encourager les efforts. Il a été formalisé par un accord cadre adapté aux différents secteurs utilisateurs d'emballages.

Dès 2006, les acteurs de l'agrofourniture se sont organisés afin de réduire l'impact environnemental de leurs produits.

Ainsi, dans le cadre d'une démarche volontaire, les metteurs en marché (fabricants et distributeurs) participent financièrement, par une éco-contribution, à la collecte et au recyclage des emballages. Elle est fixée à 1 euro/tonne d'emballage mis sur le marché et à 0,04 euros/L de produits liquide. Il n'y a pas d'obligation sur le paiement de cette éco-contribution, mais **elle deviendra obligatoire à compter du 1er janvier 2025**.

Système d'éco-modulation : des malus et... des bonus

Afin d'inciter et d'encourager les entreprises dans cette démarche vertueuse, un système d'éco-modulation vient récompenser l'usage de matériaux respectueux de l'environnement par un bonus et inversement. L'objectif est de faciliter et d'améliorer la recyclabilité et la circularité des emballages.

3 critères identiques ont été définis pour toutes les filières (semences, fertilisation, produits d'hygiène et produits phytosanitaires)

- Recours aux emballages en multi-matériaux : malus de 10%

- Elimination des perturbateurs du recyclage de big-bags (agrafe métallique, liens en polyamide de type rilsans) : bonus de 10%
- 25% de MPR (matière plastique recyclée) incorporée dans les emballages : bonus de 10%

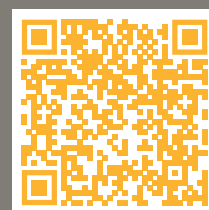


Plutôt que de subir, il est utile d'anticiper la gestion et le recyclage des emballages. L'éco-contribution sera obligatoire le 1er janvier 2025. Un système d'éco-modulation vient d'ores et déjà récompenser les efforts.

Mais Soveea vous accompagne

Depuis deux ans, Soveea communique et sensibilise ses adhérents en les accompagnant et en facilitant le système de déclaration (déclaration à blanc en 2023 pour sensibiliser sur les efforts à produire afin d'améliorer la sobriété et la recyclabilité).

Toutes les entreprises seront, à partir du 1er janvier 2025, concernées par l'obligation de payer une éco-contribution pour financer la collecte et le recyclage des emballages. Donc autant s'y préparer le plus tôt possible.



Engrais et Écomodulation,
le podcast qui anticipe 2023 !

Une solution unique pour faciliter le partage de données

Pour répondre aux besoins des fabricants/metteurs en marché et des distributeurs, Soveea propose une nouvelle solution digitale « mes données ferti ». Elle facilite la transmission des caractéristiques produits pour l'ensemble des matières fertilisantes.

Fini le casse-tête administratif de transmission des fiches produits. Metteurs en marché/industriels et distributeurs vont disposer d'un formulaire unique qui adresse les différentes matières fertilisantes et leurs caractéristiques techniques et réglementaires. Une solution qui rime avec simplification pour les utilisateurs. Du côté des distributeurs, plus besoin de ressaisir les données et du côté des metteurs en marché, plus besoin de gérer des formats de fichiers différents en fonction de chacun de ses clients.

Une gouvernance partagée ; un financement équilibré

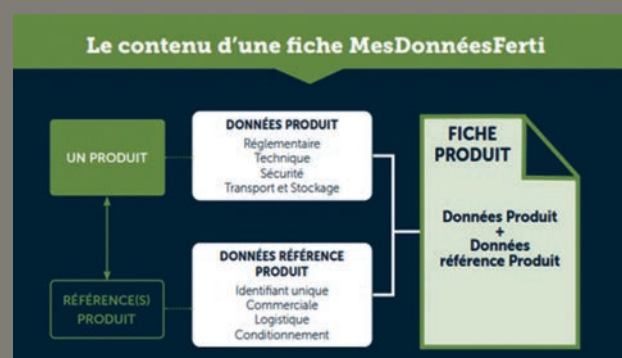
Cette solution est portée par Soveea en concertation avec la profession grâce à une gouvernance partagée. L'animation fonctionnelle et technique est assurée par Agro EDI Europe, une association spécialisée dans l'organisation et la normalisation des échanges de données numériques pour le secteur agricole. La solution « Mes données ferti » a été pensée et conçue par et pour les professionnels ; le comité de pilotage intègre l'ensemble des organisations professionnelles partie prenantes de la fertilisation (Afcome, Unifa, Afaïa, La Coopération agricole et FNA). Un financement équilibré entre les collègues metteurs en marché et distributeurs est mis en place afin d'assurer le déploiement et la maintenance de cette solution qui n'a pas vocation à être lucrative. Le recours à cette solution est une démarche totalement volontaire, il n'y a pas d'obligation réglementaire. En revanche, les données transmises sont conformes aux différentes réglementations de mise sur le marché des fertilisants (RUE 2019-1009, NFU, AMM)

Portail dédié, formulaire unique

Via l'intermédiaire d'un portail dédié, les metteurs en marché pourront renseigner manuellement les données techniques et réglementaires des produits et paramétrer les catalogues de produits pour chacun de ses clients.

Les distributeurs pourront via ce même portail, consulter leur catalogue de produits lié à chacun de ses fournisseurs. Précisons toutefois que ces catalogues ne sont pas en accès libre à l'ensemble des distributeurs. Le fournisseur décide de donner l'accès uniquement à ses clients distributeurs. Avec Mes Données Ferti, les entreprises pourront également automatiser l'import/export de données et le paramétrage des catalogues. Par ailleurs, la solution ne doit pas être appréhendée comme une plateforme de e-commerce. « Mes données ferti » permet de faciliter et d'harmoniser le partage de données, mais ce n'est en aucun cas, un outil de référencement. La solution sera fonctionnelle et accessible à partir du printemps 2024, d'ici là, une version pilote est testée par une quinzaine d'acteurs.

Grâce au déploiement de ce type de solutions, la filière se dote d'un outil mutualisé et digitalisé, gage pour les utilisateurs de simplification dans la gestion administrative, d'harmonisation et de traçabilité.



169 Eco-Contributeurs

participent à la collecte et au recyclage des emballages vides d'engrais et d'amendements.

AGRALIA SAS	DIJON CÉRÉALES	KONIPHER SAS	SDP
AGRAUXINE BY LESAFFRE	DUMESNIL	KOPPERT FRANCE SARL	SEPAC
AGRI OPTIM	DUROURE .12	LA GRANDE JAUGUE	SICA DE GOUAIX
AGRIAL	DUROURE .7	LABORATOIRE SOLUTIO	SOBAC
AGRICONOMIE	DYNAFLOR	LALLEMAND SAS	SOCOFERT
AGRIFERT	EFIKA	LAT NITROGEN AUSTRIA GMBH	SOIL TECH SOLUTIONS BV
AGRIMER - AGROCEAN	ELIARD - SPCP	LAUTIER & CIE	SOUFFLET AGRICULTURE SAS
AGRISYNERGIE SARL	EMC2	LEPICARD AGRICULTURE	SUD ENGRAIS DISTRIBUTION
AGRODIA SA	ENGRAIS DROUIN SAS	LHOIST FRANCE OUEST	SUMI AGRO FRANCE
AGROFERTIL SARL	ENGRAIS PASSERON SARL	LONGUEIL (CIE DES ENGRAIS DE)	TERRIALIS
AGROINDUCTRIEL KIMITEC	ENGRAIS SUD VIENNE	LORCA	TERNOVEO
AGRONUTRITION	ESTAGRI	LOUSSERT ORGANIQUES	TERRE COMTOISE
AMALTIS	EURALIS CÉRÉALES	MAÏSADOUR	TERRENA
ANGIBAUD DÉROME & SPÉCIALITÉS	EUREA DISTRIBUTION	MÉTHODE COUSINIÉ SARL	TERRES BOCAGE GÂTINAIS
APPRO-VERT	EUREDEN	MULTIFOLIA SAS	TERRES DU SUD
ARMBRUSTER FRÈRES SAS	EUROCHEM AGRO FRANCE	NATUP	TERRIAL
ARMBRUSTER VIGNES SARL	FCA FERTILISANTS	NOVAEM	TESSENDERLO KERLEY INTERNATIONAL
ARTERRIS - ALLIANCE OCCITANE	FERTEMIS	NOVALE	THIÉLIN CULTURE
AXEREAAL	FERTIBERIA FRANCE SAS	NUFARM	TIMAB MAGNESIUM
AXONE	FERTILORE	NUTRIEN FRANCE	TIMAC AGRO
BELOT FILS ETS	FERTINAGRO	OCÉALIA	TMCE (TECHNIQUE MINÉRALE CULTURE ET ÉLEVAGE)
BERNARD AGRICULTURE	FERTIVAL FRANCE SAS	OCI AGRO FRANCE	TONYX
BHS	FRANCE OLIGO	OLMIX	TRADE CORPORATION INTERNATIONAL, SAU
BIO 3G	FRAYSSINET SAS	OMAG SUD AGRO-PERRET	TRIFERTO BELGIUM NV
BIODEVAS LABORATOIRES	GAIAGO	ORGA DR	UCAL
BLUE AGRO SAS	GETADE AGRI-CONCEPT SARL	OVINALP FERTILISATION	UNEAL
BMS MICRO NUTRITIENS FRANCE SAS	GIROUX SAS.	PENN AR BED SAS	UNIFERT FRANCE
CAPL	GREENCELL SA	PLANTIN	UNION INVIVO S041 - FERTILINE
CAVAC	GROUPE MEAC SAS	PRODUCTOS LABIN, SL.	UPL FRANCE
CERESIA	GROUPE OXYANE	PROVENÇALE	VAL DE GASCOGNE
CHARPENTIER SA	H.M.W.C	PUREFERT FRANCE SAS	VALAGRO FRANCE
CHAUX SAINT PIERRE SNC	HAIFA FRANCE	QUALIFERT	VALFRANCE
PIGEON & Cie	HELLO NATURE FRANCE	RAGT - PLATEAU CENTRAL	VAN IPEREN INTERNATIONAL
COMPO EXPERT FRANCE SAS	HEXAGRI	RHÔNE SAÔNE ENGRAIS	VEGELIA
COMPTOIR AGRICOLE	HUON ETS	RHÔNE-ALPES AMENDEMENTS	VERAGROW
COOPÉRATIVE AGRICOLE INTERVAL	ICL EUROPE COOPERATIEF UA	ROSIER	VERTALYSE
COOPÉRATIVE BOURGOGNE DU SUD	ICL FRANCE SPÉCIALITÉS	SAFA	VIA VÉGÉTALE
COOPÉRATIVE DE CREULLY	IMPACT PRO	SARL JACQUES MOREAU	VIOLLEAU SAS
CR DISTRIBUTION SAS	INOXA	SAS LB	VITIVISTA
DELEPLANQUE & CIE	INTERFERT	SCAM S.C	VIVESCIA
DIETAXION SAS	INTERORE SA	SCAR	VOET ENGRAIS
	IRIBARREN SA	SCL ITALIA S.P.A.	YARA FRANCE
	J.L.C		
	JEUSSELIN SAS		
	K+S FRANCE		

Contact

François DELTOUR

06 87 76 52 35
frdeltour@soveea.fr

14, rue de la République
92800 Puteaux

Adresse postale

Le Diamant A
92909 La Défense cedex France



Société de Valorisation des Emballages
des Eco-actions des engrais et d'Amendements

www.soveea.fr